

DEPARTEMENT Ardèche ARRONDISSEMENT Largentière CANTON Berg-Helvie	Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER
	PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2021
	L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit septembre , le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER étant assemblé en session Ordinaire, à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de M Driss NAJI, Maire.
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, BOYER Didier, BEQUE Christiane, CHENIVESSE Michel, COMBAZ Sabine, CROZIER Joël, DORTHE Michel, GAILLARD Jean-Pierre, GASCHET Patrick (arrivé à l'ordre du jour 2), LE DORÉ Bertrand, MOREL Julie (arrivée à l'ordre du jour 2), Excusés : BIDORET Léa (pouvoir à Driss NAJI), GERBERON Olivier (pouvoir à Didier BOYER), MAGNIN Mélanie, Absents :	
Secrétaire de séance :	Christiane BEQUE
Mode de scrutin :	Ordinaire

1°) Validation du procès-verbal du 14 Juin 2021

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarques. Décision : Validation à l'unanimité.

2°) Point sur les différents dossiers en cours.

Le Maire rappelle que réunion de travail (14/09) a permis de faire un point sur l'actualité et les dossiers en cours de la commune. Le Maire fait donc un point sur les dernières actualités :

CDC Berg et Coiron : Le Maire a désigné Didier BOYER comme référent pour le dossier OPAH-COPIIL

Entreprise Saint Jean Mécanique : L'entreprise a déposé plusieurs fois sa candidature dans le cadre du plan de relance mais elle a reçu des avis défavorables. Une lettre d'appui, co-signée par la CDC Berg et Coiron et la Commune a été faite auprès du Ministre DUSSOPT.

Sécurité routière : Le Maire sera le référent pour la Préfecture

Rencontre avec le collectif l'Eau est à nous : Les échanges ont été constructifs et se sont bien passés dans l'ensemble.

Aménagement du château : Certains habitants très intéressés par sa réhabilitation et sa destination proposent des idées, souhaitent le visiter... Le Maire explique que plusieurs réunions ont eu lieu avec des spécialistes en bâtiment, le service des routes, le Président du Département. Un devis a été fait pour une réhabilitation complète avec toiture, dalles et travaux intérieurs et extérieurs : environ 1 millions d'euros. Le Maire précise qu'il ne faut pas sortir des différentes thématiques du Plan de Sauvegarde : la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique, architectural, paysager ; la prise en compte de la diversité des fonctions urbaines et des continuités fonctionnelles en lien avec l'ensemble de l'agglomération, la prise en compte des enjeux du développement durable, de l'accessibilité des espaces publics et des immeubles... Un devis pour nettoyer le jardin a aussi été fait : 2500 €.

Bilan de l'enquête sur le périscolaire faite auprès des familles : Sabine indique que les parents sont globalement satisfaits. Il faudra revoir et communiquer l'organisation des services (inscriptions...), et le coût de fonctionnement.

Rentrée scolaire : le Maire indique que de nombreuses informations sur le règlement et le fonctionnement des services périscolaires sont distribuées à chaque famille avec une fiche de renseignements à remplir et à retourner en Mairie avec l'assurance. Très peu de familles ont répondu dans les temps. Une relance a été faite par mail précisant que sans retour des éléments au 06 octobre, les enfants ne seront plus acceptés dans ces services.

Point sur les agents communaux :

-Charlotte GREMILLOT est en arrêt depuis le mois de juillet et jusqu'au 31 janvier 2022. Son contrat qui se termine le 21/11/2021 ne pourra pas être renouvelé.

-Sandrine ROUMIEU par courrier a demandé de modifier ses horaires sans changer l'ouverture au public et d'augmenter son temps de travail compte tenu de la charge de travail. Une position devra être prise.

-Laetitia INGLES : avait fait part de son souhait de modifier ses horaires fin août 2020. Cela a été acté oralement. Un courrier lui sera adressé.

Syndicat Olivier de Serres a fait part de l'annulation de la servitude qui existait quartier Les Rochers puisque la source des Rochers a été abandonnée.

ADAPEI de l'Ardèche : Christiane BEQUE indique que, comme chaque année, le CCAS participera à l'opération brioche du 11 au 17 octobre.

3°) Création d'un contrat aidé pour un poste d'agent technique polyvalent en milieu rural. Délibération à prendre.

Le Maire explique que suite à la réorganisation des services de l'école (ATSEM, Services Périscolaires et ménage des bâtiments), il n'y a plus qu'un seul agent technique pour accomplir la totalité des missions. Il est donc nécessaire de recruter un nouvel agent technique polyvalent en milieu rural afin de palier à l'ensemble des besoins techniques de la commune. Après avoir fait le point avec les services de l'Etat, il y a possibilité de créer un contrat aidé. Ce contrat serait d'une durée de 9 mois avec possibilité de le renouveler selon les conditions fixées par l'Etat et un taux de prise en charge jusqu'à 80 %, (selon les formations prévues, si la commune est en ZZR, si le candidat est bénéficiaire du RSA...). La rémunération sera fixée en fonction du taux du SMIC en vigueur. Suite à des réunions de travail avec les adjoints, le Maire, après avoir présenté les différentes orientations possibles et après discussion, propose de créer un contrat aidé de 26 heures pour un poste d'agent technique polyvalent en milieu rural à compter du 1^{er} octobre 2021. Décision : accord à l'unanimité.

4°) Vente d'une parcelle avec un bâti référencé AP 299 (superficie 64 m²), Place de Clastres : Décision à prendre.

Le Maire explique que, depuis la décision de vendre ce bien (délibération du 14 juin 2021, montant 60 000 €), plusieurs visites ont eu lieu et deux propositions ont été faites pour un même montant de 55 000 €. Après discussion, le conseil Municipal décide de ne pas donner suite compte tenu du montant de vente décidé et de faire un courrier aux deux personnes intéressées afin de pouvoir refaire une proposition si elles sont toujours intéressées (délai de réflexion 15 jours).

5°) Délibération à prendre afin de déposer des dossiers de subventions pour répondre à des appels à projets (château, numérique...).

Le Maire explique que par mail du 18 Août 2021, la Préfecture de l'Ardèche faisait part de l'aide spécifique de l'Etat pour les projets de transformation numérique au titre du plan de relance. Il indique qu'une réflexion en interne était déjà amorcée afin de faire participer les administrés à la vie de notre village rural et maintenir un service public de proximité en aménageant la salle d'un système performant afin d'organiser plus de réunions (rencontre d'échanges...) que ce soit avec une présence physique ou en vidéoconférence (selon le contexte ou la volonté de l'administré) ; et en développant le site internet et les démarches en lignes (Mairie et services périscolaires). Après études des différentes conditions, deux projets pourraient correspondre, des devis ont donc été demandés :

-Besoin de création ou d'amélioration d'un service en ligne par le développement numérique auprès des usagers afin de faciliter la relation avec l'utilisateur en créant un site internet et en mettant en place une réservation en ligne pour le service périscolaire : montant 4 200 € HT ;

-Besoin de repenser la relation aux usagers en menant une démarche qui vise à améliorer ou à étendre l'offre omnicanale : accueil téléphonique, démarche en ligne, accueil physique, télétravail (20 847 €).

Après discussion, le Maire demande l'autorisation de déposer deux dossiers de demande de subvention dans le cadre de la Transformation Numérique des collectivités territoriales. Décision : accord à l'unanimité.

6°) Mise en place d'un protocole entre le Parquet et les élus pour le rappel à l'ordre, la transaction et le classement sous condition de réparation en nature. Décision à prendre.

Le Maire explique que le Procureur de la République du Tribunal judiciaire de Privas souhaite mettre en place un protocole relatif à un partenariat avec la commune. Des réunions d'informations ont eu lieu courant juin afin de présenter ce protocole. Le présent protocole vise à faciliter, par la formalisation d'un partenariat entre le Parquet de Privas et le Maire, la pratique : du rappel à l'ordre,

de la transaction municipale et du classement sous condition de réparation en nature, la mise en place d'échanges réguliers entre les élus et le Parquet à travers une boîte mail (sur les affaires en cours concernant la commune...).

Il présente le document proposé par le Parquet ainsi que le rappel à l'ordre, la succession des démarches à accomplir en cas de rappel à l'ordre (avec le Parquet et la personne concernée), les cas inclus et exclus du dispositif... Il précise que les modèles de courrier sont annexés au protocole (convocations types pour rappel à l'ordre, trames types correspondant aux procédures de réparation du préjudice subi par la commune et au classement sans condition). Après discussion, le Maire propose de signer le protocole tel que présenté. Décision : accord à l'unanimité.

7°) Extension BT pour les parcelles AP 494 et 495, Marcoux. Offres de concours financier. Décision à prendre

Le Maire rappelle que M. CHAUWIN était propriétaire d'une grande parcelle, quartier La Croix du Ranc (AP 173 lots a et b), à l'arrière du lotissement. Une partie de cette parcelle a été vendue à Mme LOBRE et M. TRIAY pour construire une maison individuelle. Ce permis a nécessité une extension de réseau pour un montant estimatif du SDE 07 de 2 660.45 €. Ces derniers avaient fait une offre de concours pour le montant correspondant (délibération 20-D055 du 17 novembre 2020).

Avant d'engager les études et les travaux, M. CHAUWIN avait été interrogé pour savoir s'il souhaitait desservir son autre parcelle. Il avait indiqué ne pas être intéressé au 1er juin. Depuis, il a déposé un CU opérationnel pour une maison individuelle. Cela nécessitera là aussi une extension (du premier lot au deuxième). Le Maire rappelle que la commune n'a pas obligation de desservir ces terrains. Suite à une nouvelle étude faite par le SDE 07, il est toujours nécessaire de créer une extension du réseau électrique Basse Tension afin de desservir la parcelle AP 173 (lots a et b). Ces travaux seront réalisés à la demande de la commune par le SDE 07 avec une participation à hauteur de 25%, soit 4 796.61 € HT pour un montant de travaux de 18 227.13 € HT. Après présentation de la situation, M. TRIAY et Mme LOBRE ainsi que M. et Mme CHAUWIN Yan ont proposé de prendre en charge à hauteur de 50% chacun le montant résiduel incombant à la commune (4 796.61 €), à travers une offre de concours indiquant les travaux concernés et le montant souhaité. Ces offres de concours ont été transmises respectivement le 25 et le 21 septembre 2021 en Mairie. Après discussion, le Maire propose d'accepter les offres de concours telles que présentées ci-dessus et d'annuler la délibération 20-D0555 du 17 novembre 2020 concernant la précédente offre. Décision : Accord à l'unanimité.

8°) Demande de subvention exceptionnelle par l'Association Bugnes et Fêtes.

Le Maire explique que, par mail de février 2021, l'association demandait une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 200 € correspondant à la location de l'entrepôt pour l'année 2020. Cet endroit leur permet de stocker leur matériel, n'ayant pas leur propre local. Elle précisait que cette somme impactait fortement leur budget et que l'annulation de la fête liée à la crise sanitaire n'avait rien arrangé. A ce jour la commune n'a pas encore trouvé de solution pour le stockage de leur matériel compte tenu de leur importance. C'est pourquoi après discussion avec la commission et les adjoints, le Maire propose de verser à titre exceptionnel une subvention de 1 200 € (montant du loyer annuel) pour l'année 2020. Décision : accord à l'unanimité.

9°) Demande de subvention exceptionnelle par la FDSEA 07 pour l'organisation de son premier salon de l'agriculture à Mirabel.

Le Maire explique que, par courrier du 20 septembre, la FDSEA de l'Ardèche sollicitait la commune pour une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation du tout premier salon de l'agriculture ardéchoise le 26 septembre 2021 au Domaine du Pradel. Il indique qu'ils ont bénéficié de subventions de différentes collectivités (Etat, Région Auvergne Rhône Alpes, Département, Communauté de Communes, communes...) et que la manifestation a eu un grand succès. Après discussion, le Maire propose d'attribuer à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 500 € pour cette manifestation. Décision : accord à l'unanimité

10°) Campagne de stérilisation des chats : Convention à prendre avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Le Maire laisse la parole à Christiane BEQUE. Elle indique avoir pris contact avec la Fondation 30 millions d'amis afin de mettre en place une campagne de stérilisation pour les chats. La Fondation, à travers une convention, finance à hauteur de 50% les coûts de stérilisation, selon un quantitatif de chats estimé (50 chats). La Fondation n'a plus de financement pour 2021. La convention prendra donc effet au 1^{er} janvier 2022. Pour commencer cette campagne de stérilisation sur 2021, un rendez-vous a été pris avec la SPA de Lavilledieu pour une dizaine de chats : elle aura lieu du 15 novembre au 23 décembre, la population sera informée par voie d'affichage sur la commune. Les cages seront posées chez des privés après leur accord.

11°) Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'assainissement 2020.

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement. Le SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Le RPQSP doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement. Après présentation de ce rapport, le Maire propose d'adopter le RPQSP 2020. Décision : accord à l'unanimité.

12°) Divers

Demande de subvention exceptionnelle de l'association Amicale Boule de Saint Jean

Le Maire demande d'inscrire cette question à l'ordre du jour étant arrivée après l'envoi des convocations. Décision : accord à l'unanimité.

Le Maire indique que par courrier du 27 septembre 2021, l'association Amicale des Boules de Saint Jean a demandé une subvention exceptionnelle pour l'organisation du dixième national des trois clochers en partenariat avec les Amicales des Boules de Villeneuve de Berg et Lavilledieu ; et précise que ce challenge se déroulera sur les trois communes, les 9 et 10 octobre 2021. Après discussion, le Maire propose d'attribuer à titre exceptionnel, une subvention d'un montant de 500 € pour cette manifestation. Décision : accord à l'unanimité.

Fête de la Bugne 2021 : Le Maire laisse la parole à Jean-Pierre GAILLARD qui explique que la manifestation se fera sous un format restreint, et compte tenu de la crise sanitaire, aura lieu uniquement le dimanche 5 décembre. Il présente les conditions d'accès à la manifestation. Après discussion le Maire indique qu'il est favorable à une telle organisation.

La séance est levée à 22h20.

Fait à Saint Jean le Centenier, le 22 Novembre 2021.

Driss NAJI,
Maire de Saint Jean le Centenier.